**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises

**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg

**Band:** 4 (1916)

**Heft:** 3-4

Rubrik: Société d'histoire

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Société d'histoire.

Assemblée générale du 24 février 1916, à 2 h. à l'Hôtel de la Tête-Noire, sous la présidence de M. Max de Diesbach. Une quarantaine de membres

sont présents.

Parmi les publications reçues d'autres Sociétés en échange des nôtres, le secrétaire signale dans les Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde, cahier I, 1916, un article de M. Bähler, pasteur à Champion, où se trouve inséré un rapport envoyé en avril 1799 par le préfet de Laupen à celui d'Anet, sur les graves troubles survenus dans la Singine et les rencontres sanglantes qui eurent lieu entre les troupes gouvernementales fribourgeoises et les insurgés du district allemand, entre autres près de Dirlaret, où les paysans eurent une vingtaine de tués et de nombreux blessés. Ce rapport complète l'excellent travail publié en 1888 par M. Max de Diesbach dans les Archives de la Société d'histoire et qui a pour titre: Les troubles de 1799 dans le canton de Fribourg.

Dans l'Indicateur d'histoire suisse, 1915, 4<sup>me</sup> livraison, M. le D<sup>r</sup> Gagliardi publie une relation adressée à leur gouvernement par les deux capitaines fribourgeois Willi Techtermann et Hans Furrer sur la bataille d'Héricourt, 13 novembre

Dans l'Indicateur d'histoire suisse, 1915, 4<sup>me</sup> livraison, M. le D<sup>r</sup> Gagliardi publie une relation adressée à leur gouvernement par les deux capitaines fribourgeois Willi Techtermann et Hans Furrer sur la bataille d'Héricourt, 13 novembre 1474. Cet intéressant document, qui ajoute des détails inédits aux deux rapports des capitaines bernois sur le même événement, publiés par M. le professeur D<sup>r</sup> Büchi dans les Freiburger Geschichtsblätter, tome XIII, font un bel éloge de la conduite des Fribourgeois à ce combat. L'original a été retrouvé à notre Biblio-

thèque cantonale, dans le tome XV de la collection Girard.

Dans le tome 55 des Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Chambéry, 1914. M. François Vermale, avocat, publie le Journal d'un paysan de Maurienne (Joseph-Marie Feaz) pendant la Révolution et l'Empire. Une note (p. 421) relative à la publication de la loi de 1792 sur le cours forcé des assignats nous apprend qu'il circulait alors dans le pays, surtout à Genève, une quantité de faux assignats et qu'une « usine pour la fabrication de faux assignats existait à Romont ». M. Jules Massé, dans son Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792, 2<sup>me</sup> partie, p. 106, Grenoble-1891, affirme la même chose. Il serait intéressant d'avoir des détails sur cette « usine ».

M. Max de Diesbach président, dont l'état de santé paraît s'être sensiblement amélioré, donne ensuite lecture de son rapport sur l'activité de la Société-pendant l'année 1915. Il signale, entre autres, le décès d'un de nos membres honoraires les plus distingués, Mgr André Bovet, évêque de Lausanne et Genève, et de quatre membres actifs: MM. Bonaventure Ellgass, à Estavayer, Isidore Terrapon, à Prez-vers-Siviriez, Albert Cuony, à Lausanne et Rodolphe Grumser à Fribourg. Il relève les mérites des défunts et leur adresse quelques paroles de regret et de pieux souvenir. Il rappelle aussi les principales publications adressées aux membres l'année dernière, entre autres la carte des bailliages de M. Weitzel et la seconde livraison du tome X de nos Archives. Il a aussi pour les Annales un mot très flatteur.

Pour remplacer Mgr Bovet, l'assemblée s'empresse de nommer membre honoraire de la Société son successeur à l'évêché de Lausanne et Genève, Mgr-Placide Colliard. Mgr Colliard fait partie de la Société d'histoire depuis environquinze ans; il en a été reçu membre le 14 novembre 1901, pendant qu'il était vicaire à Châtel-St-Denis. L'élection de Mgr Colliard a été pour nous le sujet d'une-

joie très vive et d'une légitime fierté.

Suit le compte-rendu financier donné par M. Georges Corpataux, caissier-adjoint. Les comptes bouclent par un solde actif d'environ 43 francs. Sans doute l'Etat a bien voulu allouer un subside de 900 francs pour la publication de la carte des bailliages dressée par M. Weitzel, carte dont il a acheté 500 exemplaires que l'on peut se procurer au dépôt du matériel scolaire, mais nos finances ont été néanmoins fortement mises à contribution soit par la publication de la susdite-

carte, dont un exemplaire a été envoye à chacun des membres de la Société, soit

par celle de la seconde livraison du tome X de nos Archives.

Au sujet de la course traditionnelle d'été, on laisse au Comité le soin de décider s'il y aura lieu de la faire, ou de la supprimer comme l'année dernière. Eventuellement, le Comité fixera et annoncera le lieu de la réunion.

Sont reçus membres actifs de la Société:

MM. Bernard de Weck, greffier du Tribunal, à Fribourg.

Marcel de Weck, étudiant à l'Université.

Paul Hilber, candidat en philos. à l'Université.

M. EMILE ZURKINDEN, serrurier, annonce qu'il a retrouvé récemment un numéro de la Gazette de Zurich de 1797 relatant l'annexion faite par Bonaparte de la Valteline à la république Cisalpine.

M. le *Président* communique une lettre du 28 décembre, par laquelle la nouvelle Société d'histoire du Valais romand annonce sa fondation, à Monthey, le 1<sup>er</sup> octobre 1915, avec M. Maurice Trottet comme président et P. Biolley comme secrétaire, dans le but « d'étudier spécialement l'histoire de la partie romande de la vallée du Rhône, de sauver de l'oubli et de la destruction les documents historiques qui l'intéressent, d'éditer quelques travaux et de réveiller dans le peuple valaisan le goût des sciences historiques ». En nous envoyant ses statuts et la liste de ses 70 membres, la nouvelle Société nous promet aussi ses futures publications et nous demande l'échange avec les nôtres. Il lui sera répondu une lettre de remerciements.

L'assemblée est ensuite l'objet, de la part de M. Ch. Joye, l'aimable hôtelier de la Tête-Noire, d'une agréable surprise; M. Joye lui ouvre ses riches collections, sa cave et son cœur! Sur les tables de la salle se prélassent quelques antiques channes d'étain et d'autres objets ou ustensiles dont faisaient usage nos grand'-pères; on fait circuler des plats couverts de bricelets et de gauffres héraldiques, et dans les verres coule un délicieux claret fait d'après les toutes vieilles recettes de la Sœur Fidèle. (Voir la recette plus loin.) La conversation s'anime, mêlée de

joyeux propos. Le secrétaire l'interrompt pour faire une lecture.

Il s'agit du travail publié dans la dernière livraison des Annales par M. le professeur Peissard, archéologue cantonal, relatif à la chapelle romane de Saint-Nicolas aux Granges d'Illens, dont les restes de murs ont été retrouvés en février 1915, en déblayant et décapant le terrain en vue de la reconstruction de la vaste ferme de l'endroit, incendiée quatre mois auparavant. Cette chapelle, de dimensions assez vastes, ressemble à celle de Domdidier et à celle de Meyriez; c'est la même ordonnance, le même type classique, sauf que l'abside est en plein cintre, tandis qu'à Meyriez, le cintre est surélevé. Elle doit dater du XIIe siècle, ou de la première moitié du XIIIme, c'est-à-dire qu'elle doit remonter à l'origine même de la seigneurie d'Illens et doit être contemporaine du château primitif dont elle était sans doute l'oratoire de famille. Elle est mentionnée à plusieurs reprises dans les anciennes grosses ou reconnaissances seigneuriales, sous le vocable de saint Nicolas. Pillée par les Fribourgeois en 1475 lors de la prise du château d'Illens, elle subsista jusque vers 1678, où elle paraît avoir été détruite par un incendie, ce qui est confirmé par les indiscutables traces de feu que portaient les vestiges de murs découverts. On y a mis au jour tout autour une quinzaine de squelettes, mais aucun objet intéressant, à part une burette gothique en étain en assez bon état de conservation. Deux relevés de plan fort bien exécutés permettent de se rendre compte immédiatement de l'emplacement, des dimensions et de la forme de l'édifice.

M. le Dr Gaston Castella fait ensuite une communication sur les « Mémoires » de François Barthélemy, ambassadeur du roi de France, puis de la République, en Suisse, de 1792 à 1797, publiés par Jacques de Dampierre, archiviste-paléographe,

en un volume in 8° de XIII – 434 pages, à Paris, chez Plon, en 1914.

Il ne faut pas confondre les présents « Mémoires », qui vont de 1768 à 1819, avec les « Papiers » de Barthélemy, publiés en 6 vol., de 1886 à 1910, par Jean Kaulek, puis par Tausserat-Radel. Les « Papiers » ont déjà fourni à M. F. de Crue, prof. à l'Université de Genève, la matière d'une étude parue en 1895 dans les « Pages d'histoire » dédiées à Pierre Vaucher.

François Barthélemy, né en 1747 à Aubagne en Provence, fut protégé par l'abbé Barthélemy, son oncle, et grâce à Choiseul put entrer de bonne heure dans la diplomatie. A 20 ans, il est secrétaire d'ambassade en Suède, puis premier

secrétaire à Vienne, puis chargé d'affaires à Londres. Le 22 janvier 1792, il reçoit ses lettres de créance qui l'envoient en Suisse représenter le roi de France. Cet homme, qui commence sa carrière les dernières années de la royauté, restera toujours un homme de l'ancien régime, un royaliste, un catholique. Il n'aura jamais aucune sympathie pour la Révolution, mais il saura toujours distinguer la France de ceux qui la gouvernent. Il servira donc la République même sous les régimes les plus jacobins, et la République appréciera assez ses services pour l'appeler au Directoire (26 mai 1797), dont le coup d'Etat jacobin du 18 fructidor (4 sept. 1797) devait le chasser pour l'exiler à Cayenne. Il s'évada l'année suivante, passa en Angleterre, puis se fixa à Hambourg, d'où il rentra en France après le 18 brumaire. Secrétaire sous l'Empire, il mourut pair de France, en 1830, quelques mois avant la révolution de juillet.

Barthélemy fut donc ambassadeur en Suisse pendant cinq ans: 1792-1797, années agitées, pleines de rumeurs guerrières, pendant lesquelles la Suisse fut plusieurs fois à la veille d'une invasion. L'histoire reconnaît aujourd'hui que si nous avons été préservés de la guerre pendant cette période, nous le devons en grande partie à Barthélemy. Soit au lendemain du 10 août, alors que tout un parti s'agitait en Suisse pour que l'on venge les héros tombés aux Tuileries, soit lors de l'invasion de la Savoie, soit lors des troubles de l'évêché de Bâle, ou encore lorsque le jeune vainqueur d'Italie réclamait un passage à travers le Valais (1796) : à chaque occasion, Barthélemy a plaidé la cause de la Suisse. « La neutralité suisse, disait-il chaque fois en substance, sert la France; la Suisse est loyale envers la France; la France doit se garder de s'en faire une ennemie. La politique des rois a montré quel avantage a la France de ménager la Suisse. » Il refuse donc de faire de la propagande révolutionnaire, de soutenir les mécontents un Ochs, un Laharpe, - d'adopter le point de vue des extrémistes des deux côtés de la frontière.

It faudrait citer les chapitres V à XV presque entiers des ses « Mémoires » pour se rendre compte de leur valeur pour notre histoire. Barthélemy a jugé nos institutions, nos hommes d'Etat — un Steiger, un Frisching, un Kilchperger, il a vu l'effet produit sur nous par la guerre européenne. Et son regard est celui d'un observateur perspicace et bienveillant. On lui a refusé le caractère parce qu'il avait servi plusieurs régimes; c'est exagéré. S'il est vrai que Barthélemy a préservé ses intérêts personnels en restant en Suisse pendant la Terreur, il n'est pas moins juste de dire qu'il a servi admirablement son pays et le nôtre où il s'était fait de nombreux amis. Ses « Mémoires » qu'il a collationnés lui-même avec tous les documents officiels qu'il put consulter après son retour en France, sont une source de haut intérêt pour la période troublée qui précéda la chute de l'ancienne Confédération. Ils éclairent plus d'un document des « Papiers » cités plus haut, et la bonne foi et la perspicacité de l'auteur y apparaissent indubitables.

M. Tobie de Ræmy, archiviste, donne un aperçu historique sur le régime du sel dans le canton de Fribourg. La plus ancienne ordonnance de l'Etat relative au sel date du 12 janvier 1369; clle défend à tout homme ou femme de Fribourg de vendre du sel ailleurs que devant leur maison d'habitation. La vente du sel n'était pas encore un droit régalien; chacun pouvait en faire venir pour son propre compte pour le revendre ensuite à la ville ou aux particuliers. Les dépenses annuelles pour l'achat de sel sont consignées dans nos comptes de trésoriers à partir de l'an 1380; plus tard, ces dépenses firent l'objet d'un compte spécial dont le plus ancien qui nous soit parvenu date de 1445. Toutes les fois qu'on craignait une guerre ou une épidémic, le gouvernement faisait d'abondantes provisions de sel; on en comptait quatre espèces principales, le meilleur était celui de Salins en Bourgogne; le marché s'en faisait devant l'église de Notre-Dame.

Nos Archives d'Etat possèdent, entre autres nombreux documents sur cette matière, la liste de tous les sauniers soit employés préposés à la vente du sel, à partir de 1453, où l'on trouve la première mention d'un traité de sel passé avec

les salines de Salins, les rôles aussi des Salzmeister, soit directeurs du sel, qui commencent en 1527, mais dont on trouve la trace déjà en 1505; la nomination de ces derniers fonctionnaires appartint au Grand Conseil à partir de 1539. La fourniture du sel de Salins qui dura jusqu'en plein XIXme siècle, souleva plus d'une difficulté avec le parlement de Dôle et avec les rois d'Espagne, souverains de la Franche-Comté, par exemple avec Charles Quint et Philippe II, et plus tard avec les rois de France. Pendant plusieurs générations, le sel fut conduit de Salins à Grandson par la famille Franchet de Pontarlier, et de Grandson à Fribourg par un certain nombre de communes des districts actuels de la Broye, de la Sarine ou du Lac; plus tard, en 1626, le transport donnant lieu à des réclamations, l'Etat en chargea le sieur Louis Tardy d'Estavayer à des conditions très précises. Exceptionnellement, on faisait venir du sel d'Allemagne, surtout de la Bavière ou du Tyrol, même de la Lorraine et de Bruxelles, ainsi que de la Savoie, et divers traités furent conclus, aux 17me et 18me siècles, avec les souverains de ces pays, pour fournitures de quantités plus ou moins considérables de sel, mais on continua à s'approvisionner surtout à Salins jusque vers 1840. C'est vers 1650 que fut établie la régale du sel, c'est-à-dire que l'Etat s'en réserva le commerce exclusif.

En 1674 fut conclu pour neuf ans, entre Louis XIV et l'Etat de Fribourg, un premier traité de sel, dont l'original est conservé à nos Archives; il permit à l'Etat de réaliser de gros bénéfices et fut renouvelé périodiquement. En 1842, l'Etat conclut pour 10 ans un traité avec M. Glenck, conseiller aulique de Saxe Cobourg, propriétaire de la saline de Schweizerhalle nouvellement découverte à Rothenhaus (Bâle-Campagne); ce traité fut renouvelé presque tous les 10 ans jusqu'en 1909 avec la direction de ces mêmes salines, soit des salines du Rhin. En 1909, l'Etat de Fribourg entra dans le consortium des cantons associés pour l'exploitation des

salines du Rhin.

M. le professeur Bertoni ajoute une remarque au sujet de la forme féminine du mot sel qui se rencontre quélque fois dans les documents du moyen-âge, surtout au  $XV^{me}$  siècle.

En terminant, M. le président signale la récente apparition d'un bel ouvrage artistique relatif à l'art de la ferronnerie en Suisse, intitulé: Vieilles enseignes fribourgeoises, album de 30 dessins au crayon par Augustin Genoud-Eggis architecte, publié sous les auspices du Haut Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Prix: 10 francs. A Fribourg, chez l'auteur, Grand'fontaine 10. Imprimerie J. Guinchard à Neuchâtel.

Voici, pour les amateurs de dégustations fines, la recette pour faire l'hipocras ou le claret, cet excellent cordial que les vieux Fribourgeois servaient avec tant de générosité, au temps jadis, dans les grandes circonstances et fêtes religieuses ou patriotiques, et offraient avec profusion aux hôtes de marque qui venaient leur rendre visite.

### Hipocras.

Faites cuire trois quarts de livre de sucre, un quart d'once de cannelle fineen bâton, six clous de girofle avec un quart de pot de vin vieux. Quand cela aura fait quelques bouillons, on le versera dans un pot de grès ou de faïence vernissé. On y ajoute trois quarts de pot de vin et la moitié d'un citron coupé par morceaux. On couvre bien le vase, on le met au frais jusqu'au lendemain qu'on le coulera à travers une serviette bien propre et serrée, et on le met dans des bouteilles bien bouchées et à la cave ou dans un endroit frais.

#### Recette pour faire le claret comme la sœur Fidèle.

Pour un pot de vin, une livre de sucre, 2 citrons coupés en rouelle et huit gouttes d'essence de cannelle, et le laisser infuser pendant deux jours dans une dame-jeanne bien bouchée, et ensuite le passer par la flanelle.

Ces deux recettes ont été fournies par Mme Max de Diesbach à Villars-

les-Jones.)